

STRATÉGIE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL



Quelques éléments de contexte

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un **document** visant à **adapter** le territoire aux **enjeux du changement climatique** et à **atténuer ses effets**. Ce PCAET est concerté avec les acteurs locaux depuis son lancement et à chaque étape de sa réalisation.

La phase de stratégie définit des **ambitions territoriales** en cohérence avec les problématiques identifiées en phase **diagnostic**. Elle traduit l'ambition du territoire pour répondre aux exigences réglementaires et aux enjeux locaux.

La CC du Pays de l'Ozon suit une **logique partenariale et d'intelligence collective** : amorcer la transition écologique et énergétique en impliquant les acteurs locaux dès la phase de diagnostic et pour élaborer un PCAET qui s'appuie sur des initiatives existantes ou en réflexion.

La chronologie du projet

Diagnostic territorial
Juin 2022 à octobre 2022

Identification
des enjeux



Stratégie
Octobre 2022 à février 2023

Fixer un cap et
prioriser les enjeux



Plan d'actions
Février 2022 à juin 2024

Traduire
concrètement ses
ambitions



Co-construire la stratégie

Dans cette logique d'intelligence collective et de co-construction de la démarche, des **ateliers de concertation** ont eu lieu le 15 novembre 2022.

Une trentaine de participants (partenaires locaux et acteurs institutionnels du territoire) ont été conviés pour définir les **objectifs stratégiques de la CCPO** et évoquer de premiers leviers d'actions. Ces derniers ont travaillé sur plusieurs thématiques : habiter & aménager, se déplacer et transporter, les énergies renouvelables, production et consommation durables (agriculture, économie circulaire)



Un territoire moteur !

Plusieurs actions sont déjà en cours sur le territoire et ont pu être mises en lumière :

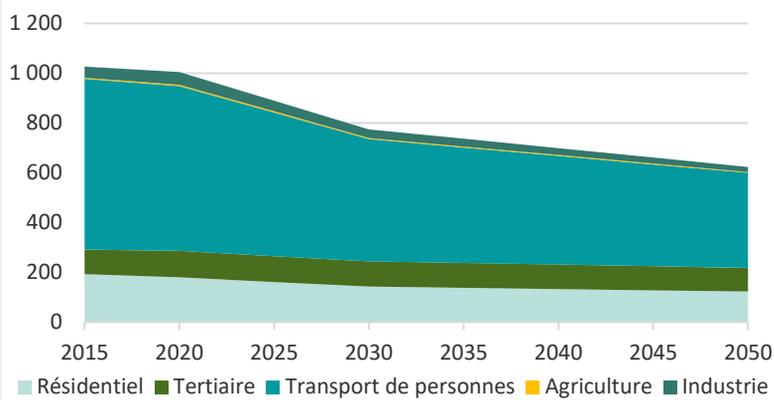
- Fonds Air Bois
- Schéma Directeur Cyclable
- Financement de conseils à la rénovation énergétique des logements
- Démarches de sensibilisation au changement climatique
- ...

... et bien d'autres

QUELLE STRATÉGIE POUR LE TERRITOIRE À HORIZON 2050 ?

Quels sont les objectifs de réduction des consommations d'énergie ?

Avec autoroutes



Les objectifs de réduction sont fixés à horizon 2050 sur les secteurs suivants :

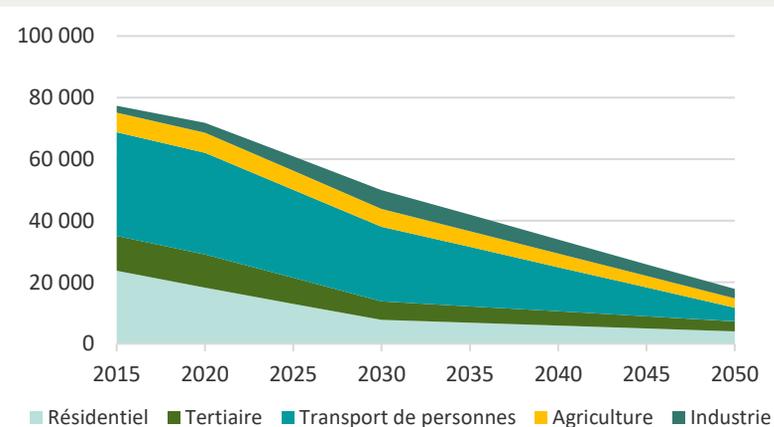
- Résidentiel** -84 %
- Tertiaire** -70 %
- Transport routier** -87 %
- Agriculture** -56 %
- Industrie** -35 %

AU TOTAL : -83 %
de consommation d'énergie en 2050



Quels sont les objectifs de réduction des consommations d'énergie ?

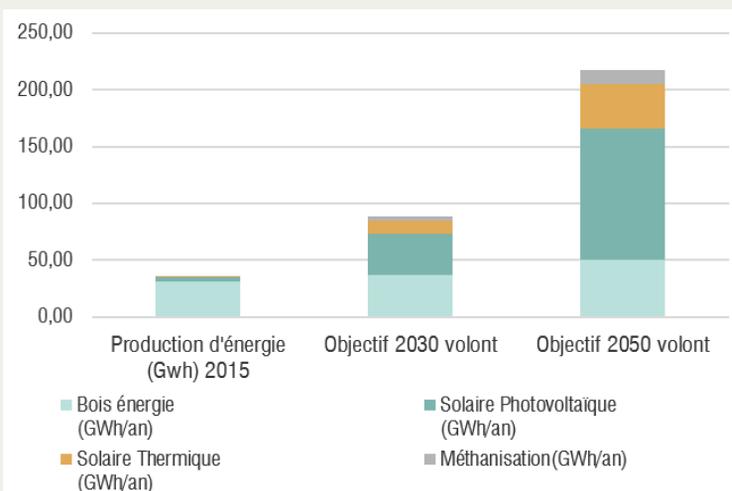
Sans autoroutes



AU TOTAL : -77 %
d'émissions de GES en 2050



Quels sont les objectifs de production d'énergies renouvelables ?



Les objectifs de production sont fixés à horizon 2050 :

- Méthanisation – biogaz** 12,7 GWh en 2050
- Bois énergie** 50,2 GWh en 2050
- Solaire thermique** 39,4 GWh en 2050
- Solaire photovoltaïque** 115,6 GWh en 2050

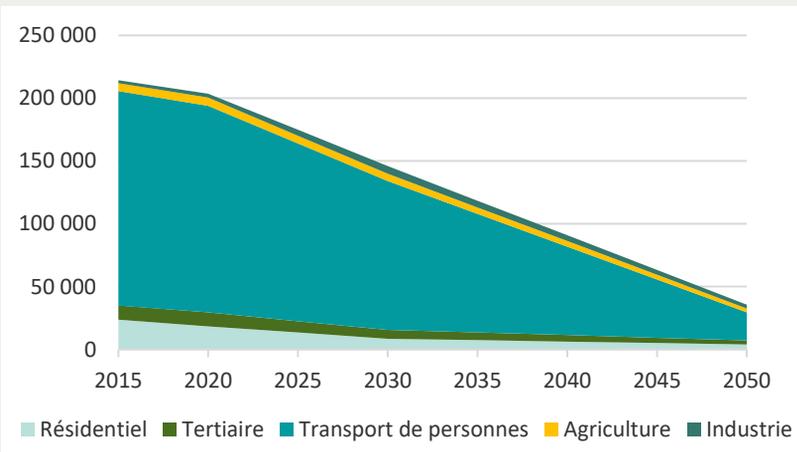
AU TOTAL : 218 GWh
de production en 2050



QUELLE STRATÉGIE POUR LE TERRITOIRE À HORIZON 2050 ?

Avec autoroutes

Quels sont les objectifs de réduction des émissions de GES ?



Les objectifs de réduction sont fixés à horizon 2050 sur les secteurs suivants :

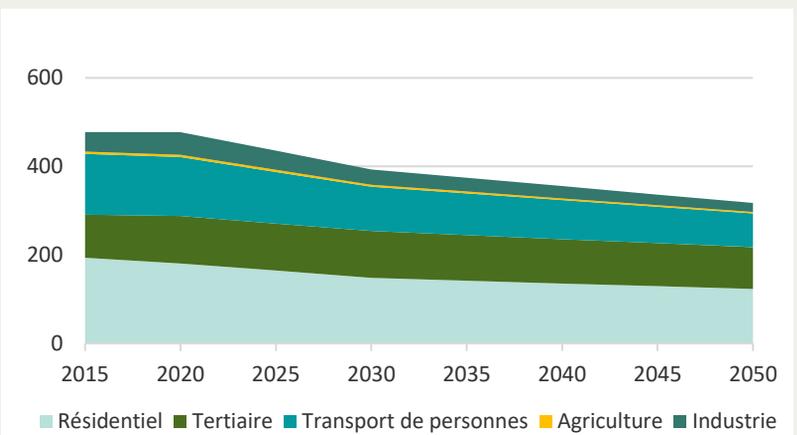
- Résidentiel** -36 %
- Tertiaire** -3 %
- Transport routier** -44 %
- Agriculture** -35 %
- Industrie** -54 %

AU TOTAL : -39 % de consommation d'énergie en 2050



Sans autoroutes

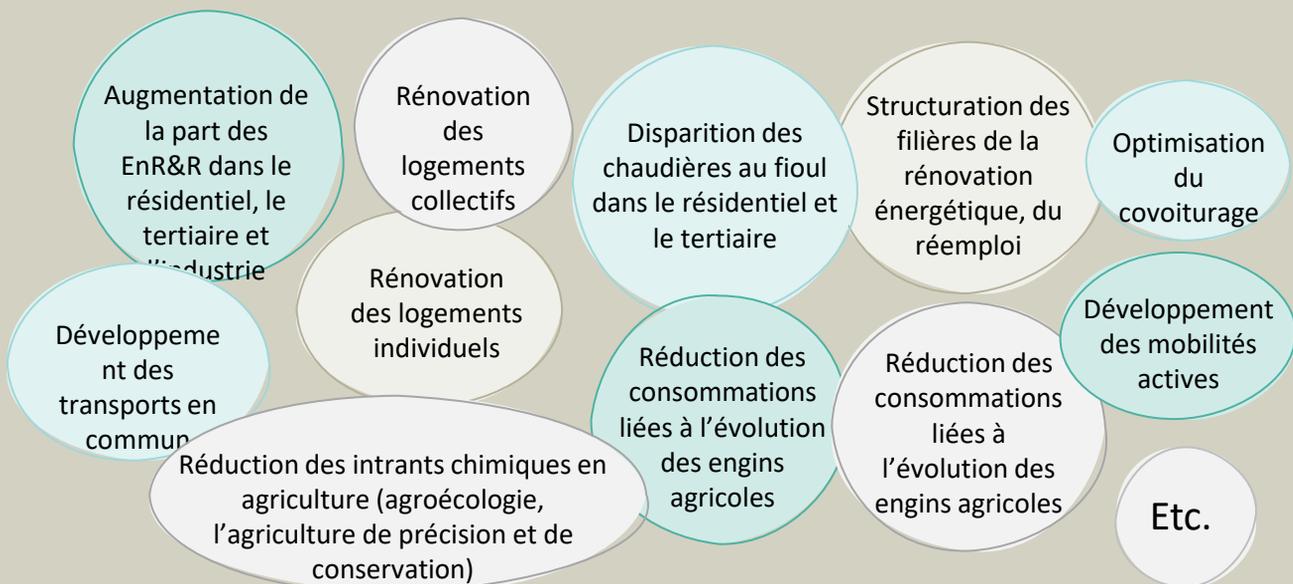
Quels sont les objectifs de réduction des émissions de GES ?



AU TOTAL : -34 % de consommation d'énergie en 2050



COMMENT PARVENIR À CES OBJECTIFS ?



D'AUTRES SECTEURS À ENJEU

Le Plan Air

Le territoire est couvert par le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA3) de l'agglomération lyonnaise, approuvé le 24 novembre 2022.



S'adapter au changement climatique

Le territoire est vulnérable face au changement climatique et notamment aux aléas naturels susceptibles de fragiliser son économie. La stratégie du PCAET a pour objectif d'anticiper et de s'adapter à ces éventuels impacts.

Le diagnostic du PCAET met en avant la vulnérabilité du territoire au changement climatique et notamment les aléas qui risquent d'impacter le territoire et les secteurs les plus vulnérables. La stratégie du PCAET a pour objectif d'anticiper et de s'adapter à ces éventuels impacts. Le principal enjeu du territoire est d'intégrer les risques climatiques dans une nouvelle approche de la ville pour améliorer sa résilience.

Le plan d'actions du PCAET doit planifier cette adaptation du territoire au changement climatique, et ce pour tous les secteurs. Ces enjeux seront principalement à prendre en compte dans les secteurs de l'urbanisme et du bâtiment, de l'industrie et de l'agriculture.

Préserver la biodiversité

La biodiversité signifie la diversité de toutes les formes du vivant (gènes, espèces, écosystèmes). Menacée par les activités humaines (surexploitation des ressources, pollutions, artificialisation, etc.) et les effets du changement climatique, la biodiversité est aujourd'hui en déclin. Dans le cadre du PCAET, la biodiversité est une thématique transversale, devant être prise en compte dans l'ensemble des actions.

Ainsi, le PCAET a vocation à mettre en œuvre des actions visant à préserver cette biodiversité, en particulier pour la CCPO, dont 48 % du territoire est constitué de forêts. Ces espaces sont essentiels à préserver, en particulier dans un contexte de changement climatique où ils sont amenés à être de plus en plus fragilisés. De même, le territoire comporte des zones humides et des ripisylves qui devront bénéficier d'un effort de protection.

ET ENSUITE ?

On passe à l'action !

A la suite de la stratégie vient la production du programme d'actions, afin de rendre opérationnels les objectifs climat-air-énergie, au sein d'une feuille de route concrète.

Des ateliers de co-construction du plan d'actions ont ainsi eu lieu fin septembre 2024 à La Cadière d'Azur et permettront de produire un plan multi-acteurs et agrégeant l'ensemble des dynamiques déjà en place ou à renforcer.



Rendez-vous sur le site internet de la CC du Pays de l'Ozon : <https://www.pays-ozon.com/>